



### La vente de la Louisiane

C'est la cession par la France de plus de 2 000 000 km<sup>2</sup> de territoire aux États-Unis en 1803 au prix de 15 millions de dollars soit 80 millions de francs. Ce territoire représente presque le quart de la superficie actuelle des États-Unis. En effet, la colonie française de Louisiane comprend beaucoup plus de territoires que l'actuelle Louisiane. L'Espagne cède la Louisiane à Bonaparte par le traité secret de San Ildefonso (1800), mais le contenu a transpiré, et le retour en force potentiel de la France dans le Golfe du Mexique inquiète les Américains. Au point que le pourtant francophile Jefferson déclare que si la France prend possession à nouveau de la Louisiane, il n'aurait pas d'autre choix que de s'allier à l'Angleterre.

La vente de la Louisiane est financée par la banque Barings via deux conventions financières de 60 et de 20 000 000 de francs.

Cette manne permettra à l'empereur Napoléon 1er de lever des troupes importantes, pour conquérir de 1805 à 1807 la majeure partie de l'Europe, en battant l'Autriche et la Prusse.

Le traité est signé à Paris le 30 avril 1803, sans consulter l'Assemblée nationale, qui aurait refusé une telle perte pour la France.

Les États-Unis ratifient le traité et autorisent le président Jefferson à prendre possession du territoire et à y établir un gouvernement militaire provisoire le 20 décembre 1803.